



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**

Le **DIX-NEUF SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **13 septembre 2022**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Michel VIANNAY donne pouvoir à Jean-François POISSON, Régis COQUET donne pouvoir à Véronique CROZET.

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET.

2022-52

Location des salles communales - révision des tarifs de location et du montant des cautions.

Madame Laura JOURNET expose :

Vu la délibération n°2015-32 du Conseil municipal de Montrottier du 22 juillet 2015 portant sur la dernière actualisation des tarifs des locations de salles communales au 1^{er} septembre 2015,

Vu la délibération n°2021-70 du Conseil municipal de Montrottier du 25 novembre 2021 portant détermination du tarif de location de la salle du Conseil,

Vu la délibération n°2021-89 du Conseil municipal de Montrottier du 20 décembre 2021 portant détermination du tarif de location de la salle de cinéma,

Vu les tarifs actuels associés à la location des salles de Montrottier,

Considérant l'augmentation des coûts de l'énergie,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de réévaluer les tarifs de location ainsi que les montants des cautions associés à la location des salles communales, à compter du 1^{er} novembre 2022, dans les conditions suivantes :

SALLES	MONTROTTIER	EXTERIEUR	CAUTION	CAPACITÉ
Grande salle (salle des sports)	210 €	400 €	300 €	300 personnes
Parquet (salle des sports)	150 €	220 €	300 €	200 personnes
Restaurant scolaire	200 €	Pas de location pour les personnes extérieures à la commune	300 €	80 personnes

Salle des fêtes	240 € (350 € avec forfait ménage)	390 € (500 € avec forfait ménage)	400 €	160 personnes
Foyer Rural	90 €	Pas de location pour les personnes extérieures à la commune	300 €	80 personnes
Colonie	190 €	330 €	300 €	100 personnes
Salle Pierre Dupeuble	50 €	90 €	300 €	50 personnes
Salle du Conseil (professionnels uniquement)	50 € la demi-journée et 70 € la journée	Pas de location pour les professionnels extérieurs à la commune	Pas de caution	20 personnes
Salle de cinéma (professionnels uniquement)	60 € la demi-journée et 100 € la journée	Pas de location pour les professionnels extérieurs à la commune	Pas de caution	60 personnes

- Vins d'honneur : Les salles sont louées 40 €.
 - Foyer rural (pas de cuisine) : mais possibilité de repas chauds apportés de l'extérieur.
 - Funérailles : Une salle peut être prêtée aux familles. Don libre qui sera reversé au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Bernard BOUCHET

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

